

LES GRANDES LIGNES DU REGLEMENT

- Le nombre de véhicules autorisés sur les quais est limité à 12. L'accès aux quais sera donc régulé par les agents des déchetteries et les bornes d'accès.
- **Pour les particuliers**, l'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 34 passages par année civile. Au-delà, l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous). Les apports (hors amiante) sont plafonnés à 2 m³ par passage. Au-delà de 2 m³ de déchets par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.
Dépôt d'amiante : uniquement dans les déchetteries de Torcy et Montceau, sur rendez-vous, en appelant le 0800 216 316.
- **Pour les professionnels**, l'accès est payant dès le premier passage (voir tarifs ci-dessous). Les apports de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) sont limités à 2 m³ par passage.
Dépôt d'amiante : uniquement dans les déchetteries de Torcy et Montceau, sur rendez-vous, en appelant le 0800 216 316.
- **Pour les associations et les collectivités du territoire**, l'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 4 passages par mois. Au-delà, l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous), sauf pour les encombrants.
Dépôt d'amiante : les dépôts d'amiante sont interdits.
- **Dépôt de gros volumes** : sur rendez-vous, en appelant le 0800 216 316.
- Afin de réguler la forte fréquentation constatée le week-end, l'accès aux déchetteries est interdit aux usagers suivants les samedis et dimanches : artisans, commerçants, entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la communauté urbaine ou réalisant des travaux sur ce même territoire.

	Particuliers (à partir du 35 ^e passage dans l'année)	Professionnels (dès le 1 ^{er} passage)	Communes, associations de la communauté urbaine (à partir du 5 ^e passage par mois)
Déchets non dangereux	19,50 € par passage dans la limite de 2 m ³	19,50 € / m ³	15 € / m ³ (**)
Déchets dangereux	1 € / kg	1 € / kg	
Amiante (*)	20 € / m ³	40 € / m ³	Interdit

(*) Sur rendez-vous uniquement, dans les déchetteries de Torcy et Montceau.

(**) Encombrants : gratuit pour les communes.